



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

COMMISSION DEPARTEMENTALE FEMININE RESTREINTE

PAR ECHANGE DE MESSAGERIE DU 10 FEVRIER 2022

Présents : C. LE ROUX, J.GUILLERM, P.CHEVALLIER

1-RESERVES

* Match Coupe de District Féminine du 06/02/2022 Dirinon 2 - St Renan 2

Réserves d'avant match du club de Dirinon 2 ainsi stipulées : « Je soussigné(e) SANQUER MARION licence N°2207742173 Capitaine du club AS DIRINON formule des réserves sur la qualification et/ou participation de l'ensemble des joueuses du club EN AVT ST RENAN, pour le motif suivant : des joueuses du club EN AVT ST RENAN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain ».

Réserves confirmées par la messagerie officielle du club de DIRINON le 07 Février 2022.

La commission dit les réserves recevables.

Après vérification de la feuille de match de R2F Poule A Plougonven – St Renan du 12 Décembre 2021, la commission constate que les joueuses suivantes ont participé à ladite rencontre :

PETTON Romane licence N°2547702486 – LE RU Camille licence N°2542959969 – LE BIHAN Marie licence N°2546081597 – GOHIER Sarah licence N°2544081834 - BOTTEON LOZAC'H Déborah licence N°2547711519 – BIHAN Maiwenn licence N°2545469177

Par conséquent la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de ST RENAN 2 et qualifie l'équipe de DIRINON 2 pour le prochain tour et porte au crédit de St RENAN une amende de 30€ conformément à l'article 94.2 des règlements de la LBF.

DIRINON 2..... 3 buts
ST RENAN 2.....0 but

La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

La Présidente de la commission
LE ROUX Christine

Le secrétaire de séance
CHEVALLIER Patrick